



Pb voisinage et mon commerce

Par **vulcane**, le **06/06/2016** à **12:44**

Bonjour,

Nous habitons notre maison depuis 16 ans, il y a 3 ans mon mari a créée son entreprise auto entrepreneur garagiste chez nous, tout allait bien, nous étions la dernière maison d'une petite rue sans issue. Pas de souci avec les voisins déjà présents, au contraire.

Il y a 2 ans, le terrain après le notre, qui n'était pas constructible, est devenu constructible.... (élections municipales obligent [smile3])

Une maison a été construite...depuis juillet 2015 les propriétaires habitent dedans, or ils sont de ce fait devenu la dernière maison de la rue et notre souci c'est qu'ils insultent les clients de notre garage qui osent retourner sur leur propriété (gestes obscènes parfois même). La dame est dépressive et fait régulièrement des séjours en hopital (à cause de nous d'après ce qu'on entend quand ils engueulent les gens....)

Nous ne nous en melons pas pour ne pas envenimer la situation. Ils sont allés en mairie se plaindre et nous avons reçu un courrier nous demandant de prendre nos disponibilités afin que les clients ne retournent pas chez le voisins... nous avons répondu au maire que ce n'était pas à nous de cloturer leur propriété tout de même ! tout en lui demandant de nous apporter des solutions.... aucune réponse de sa part.... que faire ? quel recours avons nous ? surtout que nous risquons de perdre des clients à cause de ces personnes ? devons nous porter plainte ?

Nous sommes d'un naturel calme mais trop c'est trop, dernièrement ces personnes ont fait semblant de foncer avec leur voiture sur notre fille qui vient d'avoir le permis.... d'où l'intelligence...

Si vous pouviez nous apporter des conseils nous vous en serions très reconnaissant.

Merci

Par **jos38**, le **06/06/2016** à **13:12**

bonjour. le fait que votre voisine soit dépressive ne change rien à l'affaire. que diriez-vous si des voitures faisaient demi-tour dans votre propriété? dites à vos clients de ne pas le faire. si le terrain était clôturé, ils feraient comment??

Par **vulcane**, le **06/06/2016** à **14:05**

Je précise que Ce ne sont pas forcément que des clients qui retournent chez eux, nous n'allons tout de même pas surveiller les allées et venues toutes la journée (ce que eux d'ailleurs font...)

De plus, avant c'était notre maison la dernière de la rue et les gens qui se trompaient de route ou autre retournaient chez nous et cela ne nous a jamais dérangés... ils ne stationnent pas, c'est juste un demi tour [smile3]

Je pense plutôt que le garage les genent tout simplement...maintenant qu'ils sont installés....

Par **amajuris**, le **06/06/2016** à **15:49**

Bonjour,

Vos clients n'ont pas à faire demi-tour sur la propriété de votre voisin.

Je suppose que l'installation de votre garage dans votre maison respecte les règles d'urbanisme dans votre commune.

Il est clair que l'installation d'un atelier de mécanique dans une zone d'habitation génère des nuisances telles que circulation de véhicules, stationnement sur la voie publique, bruits de moteurs.....

salutations

Par **vulcane**, le **06/06/2016** à **16:13**

Que me conseillez vous ?

Par **morobar**, le **06/06/2016** à **16:23**

Bjr,

Comment se passe le ramassage des ordures ménagères sans raquette de retournement ?

Vous devez aménager sur votre terrain une aire de manœuvre pour vos clients.

Par **vulcane**, le **07/06/2016** à **08:52**

Le camion de poubelle recule dans la rue (petite rue étroite)

Par **Tisuisse**, le **07/06/2016** à **11:59**

Bonjour,

Que vos clients et vos visiteurs en fassent autant : une marche arrière.

Par **vulcane**, le **07/06/2016** à **12:38**

Facile à dire je ne fais pas le guet au bord de la route....

Et toutes les voitures qui retournent ne sont pas forcément des clients...

Je sais c'est compliqué c'est pourquoi j'ai besoin d'aide...

Par **jos38**, le **07/06/2016** à **12:43**

bonjour. vous dites dans votre 1er post que vous risquez de perdre des clients s'ils ne peuvent plus passer chez vos voisins!!je repose ma question : si leur terrain était clôturé, comment feraient vos clients pour repartir? ils ne viendraient plus chez vous? mais vous ne pouvez pas en rendre vos voisins responsables

Par **vulcane**, le **07/06/2016** à **14:28**

Si leur terrain était clôturé, les clients reculeraient, ce qui serait beaucoup plus simple et éviterait le conflit.

J'aimerais bien qu'il le clôtüre mais je ne peux les y obliger... je ne comprends pas pourquoi ils ne mettent pas ne serait-ce que 2 piquets avec une chaîne en attendant de faire autre chose, ils seraient ainsi plus tranquille et cela éviterait bien des problèmes